



## RÉUNION DU BUREAU

Jeudi 9 avril 2015

### COMPTE-RENDU

#### PRÉSENTS :

Yves LANIC – Jacky BIDAULT – Caroline ROUZÉE – Marc-Antoine JAMET – René DUFOUR – Sylvie BLANDIN – Samuel ONFRAY – Marie-Joëlle LENFANT – Stéphane SAUVAN – Jean-Michel DERREY – Guillemette NOS – Jean-Claude CHRISTOPHE – Jean-Pierre TROCHET – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Hervé LETELLIER – Alain LEMARCHAND – Jean-Pierre BRÉVAL – Jean CARRÉ – Daniel JUBERT – Christian WUILQUE – Jacky FLEITH – Anne TERLEZ – Céline LEMAN – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Jean-Yves CALAIS – Richard JACQUET – Jean-Philippe BRUN – Dominique DELAFOSSE – François CHARLIER – Hubert ZOUTU – Maryannick DESHAYES – Catherine DUVALLET – Didier PIEDNOËL.

#### ABSENTS EXCUSÉS :

Fadilla BENAMARA – Jean-Claude COURANT – Didier DAGOMET – Alexandre DELACOUR – Pierre LECUYER – Pascal LEMAIRE – Jean-Jacques LE ROUX – Gaëtan LEVITRE – Patrick MADROUX – Pierre MAZURIER – Jean-Marc MOGLIA – Jacqueline PONS – François-Xavier PRIOLLAUD – Alain RENAUX.

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Pierre CABOURDIN (Président du C2D), Madame TERNISIEN (commune de Surville), Philippe LE GAL – Régis PETIT – Philippe CROU – Marie LE CALONEC – Vincent VORANGER.

#### Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	ADMINISTRATION GENERALE	Réunion territoriale relative à la liaison A28-A13 en présence de M. le Préfet de l'Eure et de Mme la Sous-Préfète des Andelys	M. P. BERG de la DREAL M. J.Y. PEIGNE de la DREAL
2	DEPLACEMENTS	Présentation du projet des nouveaux locaux Transbord	Mme S. BILANDIN M. M. MONNIER
3	DEPLACEMENTS	Point sur le dossier Bus à Haut Niveau de Services (BHNS)	Mme S. BILANDIN M. M. MONNIER
4	HABITAT	DB 15-12 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie modificative d'un emprunt contracté par la SILOGE pour une opération de construction de 2 logements collectifs PLAI – Boulevard de la Seine au Manoir Sur Seine	R. JACQUET
5	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 23 avril 2015	Bernard LEROY
6		Affaires diverses	

#### // REUNION TERRITORIALE RELATIVE A LA LIAISON A28/A13 EN PRESENCE DE M. LE PREFET DE L'EURE ET DE MME LA SOUS-PREFETE DES ANDELYS :

Monsieur LEROY souhaite la bienvenue à M. le Préfet de l'Eure, à Madame la Sous-préfète des Andelys ainsi qu'à MM. BERG et PEIGNÉ, de la DREAL.

Monsieur le Préfet de l'Eure remercie Monsieur LEROY pour son invitation et rappelle le contexte dans lequel devrait être réalisée la future liaison A28/A13.



Il s'agira d'une liaison autoroutière de 41 kilomètres qui, selon lui, « *représente une chance à porter collectivement vu le contexte budgétaire tendu prévalant actuellement dans notre pays* ».

Monsieur le Préfet explique que la position gouvernementale est claire. Il s'agira de lancer, au plus tôt, la déclaration d'utilité publique ainsi que l'enquête publique préalable au lancement des travaux.

Monsieur le Préfet rappelle ensuite le rôle majeur que joue la CASE, dans l'Eure, en matière de développement économique grâce à ses 28% d'emplois salariés industriels :

« *Il n'y a pas un seul industriel porteur de projet qui ne demande où se situent les autoroutes. Les dessertes routières sont primordiales et déclenchent les implantations* » souligne-t-il avant de conclure son propos en insistant sur le fait « *qu'il faut désormais expliquer le projet et déterminer quelles compensations peuvent être mises en place* ».

Monsieur le Préfet cède ensuite la parole à Monsieur BERG. Ce dernier fait le point sur l'avancement du projet « *conformément à l'engagement pris en 2014* ».

Monsieur BERG souligne qu'il y aura plusieurs étapes :

- Une enquête publique devant déterminer les emprises foncières nécessaires à la réalisation de cette liaison. Elle permettra aux éventuels concessionnaires de se faire connaître.
- Des réunions se sont déroulées en Préfectures. Les services de l'Etat vont désormais se rendre dans les communes pour expliquer la nature du projet.
- 2015 : constitution du dossier d'enquête publique,
- 2016 : enquête publique avec un travail considérable de collecte d'informations,
- 2017 : la Déclaration d'Utilité Publique doit être prise dès les premiers mois.

Monsieur BERG explique que de nombreuses études seront menées dans le cadre de l'enquête publique ; notamment sur les questions d'insertions paysagères et environnementales. Il rappelle que la variante préférentielle, validée en 2014, nécessitait 600 ha d'emprises foncières. Entretemps, le projet a été affiné pour ne concerner qu'environ 515 ha ; entraînant une économie foncière de 15 %.

A son tour, Monsieur PEIGNÉ s'appuie sur la projection de diapositives pour présenter le projet :

- Trajet du Nord au sud,
- Autoroute mise en concession,
- Coût estimatif d'environ 820 M€ H.T.,
- Projet faisant l'objet d'une concertation,
- Projet de qualité économique, sociale et environnementale,
- Volonté de minorer au maximum le coût de l'opération afin d'en améliorer la solvabilité,
- Volonté de réduire les emprises foncières,
- Limitation des effets du projet sur l'environnement humain et paysager,
- Intégration du projet en lisière de la forêt de Bord, raccordement au nœud autoroutier A13/A154 à Incarville avec :
  - o Une conception proportionnée au juste besoin,
  - o L'ensemble des fonctionnalités conservées.

Le principal enjeu de cette liaison A28/A13, sur le territoire de la CASE, est son intégration environnementale à la forêt de Bord. Il faut à la fois garantir l'accessibilité à la forêt et veiller à la bonne intégration de l'infrastructure par un traitement paysager.

De plus, le passage dans la vallée de Seine doit tenir compte du risque d'inondation, des nappes phréatiques affleurantes, des zones humides sensibles, du fleuve et du gabarit fluvial à préserver ainsi que de la présence de voies ferrées en rive nord de la Seine.

Toutes ces données militent en faveur du franchissement de la Seine par un viaduc, de nature à garantir la transparence écologique, à limiter les emprises foncières et permettant un profil en long régulier.

La question des trafics attendus est évoquée.

Les prévisions font état de 20 000 véhicules par jour à l'horizon 2024, dont 2 400 poids-lourds, et 1 530 véhicules aux heures de sorties de bureaux.

Monsieur PEIGNE insiste sur le fait qu'il faut comparer ces prévisions avec les 8 000 véhicules comptabilisés quotidiennement sur l'A28 entre Alençon et Le Mans.

Pour conclure, Monsieur PEIGNE indique que le dialogue avec les territoires s'articulera autour d'un cycle de quatre réunions tenues à l'automne avec les communes concernées, les services de l'Etat et de la CASE :

- Alizay, Igoville, Le Manoir sur Seine, Pîtres,
- Les Damps, Léry, Poses, Criquebeuf et Pont de l'Arche,
- Incarville, Le Vaudreuil, Louviers,
- Val de Reuil.

Au terme de cette présentation, Monsieur JAMET prend la parole :

*« Tout d'abord, merci pour l'insertion paysagère. Les engagements de Monsieur le Préfet sont respectés. Mais cela ne nous empêchera pas de juger sur pièces.*

*La question de l'échangeur me paraît cruciale. Je ne suis pas d'accord avec le schéma proposé sur Val de Reuil avec le renvoi de véhicules vers le rond-point des Clouets.*

*Ceux qui empruntent ce rond-point – c'est là où se situe la porte japonaise - savent qu'il est vite saturé aux heures de pointe. Faire passer des camions par ce rond-point est inenvisageable car la largeur des chaussées est très faible. De plus, nous prévoyons d'aménager la voie des Clouets. Elle sera vite saturée, tout comme le rond-point, d'ailleurs.*

*En plus, vous ferez passer des camions par le double péage : il faut payer pour entrer dans Val de Reuil au péage d'Incarville – qui est celui de Val de Reuil d'un point de vue géographique - et en sortir ».*

Monsieur BERG explique à Monsieur JAMET qu'il n'est prévu d'envoyer qu'une infime partie du trafic vers le rond-point des Clouets ; l'essentiel du trafic devant être dirigé vers l'A13 ou l'A154. Il explique également que, pour des raisons de coût, il n'est pas prévu de réaliser un échangeur complet.

Monsieur CALAIS souligne que c'est le parti-pris qui a été choisi pour le diffuseur d'Heudebouville et que c'est désormais un véritable problème pour la CASE :

*« Cela nous est préjudiciable en matière de développement économique. Nous allons refaire la même erreur avec la création d'un demi-échangeur sur Val de Reuil alors qu'il en faudrait un complet. C'est dommage »* souligne-t-il.

*« En l'état actuel des études et des prévisions, cela n'est pas justifié »* tranche Monsieur BERG.

Monsieur JAMET insiste sur la double peine, cruciale à ses yeux, que subissent les conducteurs entrant et sortant de Val de Reuil, contraints de payer deux fois.

Monsieur BERG renvoie Monsieur JAMET aux choix politiques qui ont présidé à la localisation de ce péage.

Monsieur LEROY rappelle à l'assemblée *« la partie de bras de fer qui oppose la SAPN à l'Etat. L'étude sur le tronçon localisé sur la CASE est prête à être lancée. La SAPN pourrait prendre en charge la moitié du coût de cette étude »* estime-t-il.

Monsieur Le Préfet indique qu'il souhaite que la SAPN participe au coût de cette étude. Néanmoins, si tel ne devait pas être le cas, l'Etat pourrait éventuellement la financer via la DATR.

*« Je trouve cette proposition intéressante car elle permet d'aller de l'avant, intervient Monsieur JACQUET. Mais, une nouvelle fois, la SAPN traîne des pieds, comme elle l'a toujours fait depuis 2009. Nous avons un mur face à nous. Pour moi, il s'agit d'argent jeté en l'air. C'est un nœud...*

*On le voit bien avec l'exemple du rond-point des Clouets ; la question de l'échangeur d'Incarville est cruciale.*

*Nous ne pouvons pas réfléchir avec, d'un côté, une problématique A28/A13 et, de l'autre, une logique SAPN. Il faut réfléchir à l'ensemble, globalement.*

*Je vous rappelle enfin la délibération et la motion votées en 2014 qui ne servent strictement à rien. La concertation vantée par Monsieur BERG n'a servi à rien et nous n'avons pas été entendus sur grand-chose » regrette-t-il.*

Monsieur PEIGNE indique que le péage sera localisé par le concessionnaire. Il pourrait y avoir une gare de péage au nord, avec la liaison A28 et au sud, avec la liaison A13/A154.

*« Le problème, s'agace Monsieur JAMET, c'est que nous en découvrons tous les jours ! Et que c'est nous, les élus locaux, qui sommes en première ligne pour expliquer ça à la population, très largement remontée sur ce projet ».*

Monsieur JUBERT estime qu'il ne faut pas créer de nouvel échangeur entre la future liaison et l'actuelle D6015.

Monsieur LETELLIER rappelle que la CASE va développer une liaison de bus à haut niveau de service entre Val de Reuil et Louviers. Ce projet lui paraît incompatible avec une circulation saturée au niveau du rond-point des Clouets.

La question de la desserte et de la localisation d'un péage entre Seine-Sud et la commune du Manoir est posée par Monsieur CARRÉ qui rappelle, parallèlement, l'intérêt de cette liaison pour désenclaver la vallée de l'Andelle. Monsieur CARRÉ se prononce en faveur d'une deux fois deux voies non payante.

*« Nous ne saurons pas réaliser une liaison gratuite, martèle Monsieur BERG. Ce tronçon sera payant car il faut le financer. Il y aura du monde, des véhicules légers et des poids-lourds pour ça. Les poids-lourds qui ne l'emprunteront pas sont déjà sur le réseau routier »* indique-t-il.

Estimant que la future liaison A28/A13 aura une incidence sur le diffuseur de Criquebeuf, Monsieur DELAMARE demande à être associé au groupe de travail regroupant les communes des Damps, de Léry, de Poses et de Pont de l'Arche. Cette demande est acceptée.

Madame DESHAYES attire l'attention de l'assemblée *« sur la pollution aux particules fines ; véritable bombe qui explosera dans les années à venir. Cela pose problème, car 20 000 véhicules par jour vont traverser le territoire. Cela créera de la colère et de l'inquiétude auprès des citoyens »* prévient-elle.

Monsieur BERG entend cet avertissement, mais rappelle *« qu'il y a aussi eu des avis positifs, via le site internet, les cartes libre-réponse ou des courriers. De plus, ce ne sont pas 20 000 véhicules supplémentaires puisqu'ils y sont déjà »* tempère-t-il.

Monsieur LEROY insiste sur les enjeux :

*« Nous avons fait l'état des lieux. Il y aura désormais un cycle de quatre réunions avec les communes concernées par ce projet. Régis PETIT participera à ces réunions. Nous sommes bien conscients qu'il y a des risques, des inquiétudes. Des questions sont également posées en matière de déplacements domicile/travail, d'habitat résidentiel.*

*Nous allons donc lancer un marché afin de retenir un cabinet multidisciplinaire qui réalisera les comptages et qui travaillera sur l'intégration paysagère. Il nous accompagnera et prendra en compte ce que nous avons à dire »* indique-t-il.

*« Je constate que des questions ont été posées, résume Monsieur le Préfet. Il faudra y répondre. Mais j'insiste sur un point : l'épure générale du projet ne sera pas remise en cause. Il faudra néanmoins des concertations bilatérales entre les communes et l'Etat.*

*De plus, il faudra se pencher sur la question de Double A. J'ai bien noté que la pâte arrive par barges et que le papier fini repart par camion. Il faudra que ce point soit intégré.*

*La réunion de ce soir avait pour but de faire le point sur le projet et de proposer une méthode de travail de proximité avec les communes les plus impactées.  
Je proposerai une nouvelle réunion avec la SAPN sur l'évolution du dossier de l'échangeur » conclut-il.*

*Contribution de Madame BLANDIN au débat (reçue par courriel) :  
« Bonsoir Mesdames et Messieurs.*

*Si vous le permettez je vais d'abord m'exprimer en tant que maire de la commune d'Igovie.  
Je vais vous dire pourquoi, en prenant un exemple concret, le contournement EST de Rouen est indispensable.*

*Chaque jour ou presque à Igovie nous connaissons des bouchons et toujours aux mêmes heures.*

*Pas plus tard que ce soir sur la RD 6015, l'axe Rouen-Louviers ou sur la rue de Lyons qui traverse le centre-ville, les voitures roulaient au ralenti.  
Pourquoi? Parce que les usagers de la route sont aussi des salariés qui ne veulent pas circuler sur l'autoroute. Ils ne veulent pas payer pour aller travailler. Utiliser l'autoroute est un luxe qu'ils ne peuvent s'offrir.*

*La vallée de l'Andelle connaît ces mêmes bouchons, les poids lourds y sont particulièrement nombreux. Ils circulent sur la D321 puis débouchent au rond-point de l'Andelle pour reprendre le fameux axe Rouen-Louviers.*

*Aujourd'hui, il est indispensable de créer un contournement Est de ROUEN pour désengorger l'axe routier Rouen-Louviers et surtout pas avec une autoroute car cela ne ferai qu'aggraver le problème existant.*

*Tous ces bouchons sont synonymes de pollution. Dans toute l'agglomération rouennaise, la qualité de l'air est médiocre. L'indice qui prend en compte les mesures en dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules et azote, montre que le nombre de jours où l'indice est "médiocre" ou "mauvais" est en constante augmentation. Ce n'est pas anecdotique. C'est une réalité...*

*Je tiens également à m'exprimer en tant que vice-présidente de la commission Transport à la CASE. Aujourd'hui la CASE travaille sur le projet du BHNS (bus à haut niveau de service), veut développer les aires de covoiturages, avec la CREA met en œuvre la tarification multimodale entre les 2 territoires. A quoi cela sert-il si dans un même temps rien n'est fait pour désenclaver l'axe Rouen-Louviers et si le trafic routier ne cesse de s'intensifier ?*

*Le projet de liaison entre A28 et A13 doit permettre de :*

- Détourner le trafic des voiries et routes locales,*
- Orienter les trafics liés aux zones logistiques et portuaires vers des axes sécurisés,*
- Capter une grande partie des trajets domicile travail entre Rouen et les plateaux Est,*
- Améliorer les liaisons entre l'agglomération Rouennaise et le nord de l'Eure (la CASE),*
- Désenclaver la vallée de l'Andelle.*

*Si dès septembre 2014, dans le cadre d'ATOUMOD, la CREA et la CASE travaillent ensemble pour la tarification multimodale, si nous avons pour objectif de développer le transport collectif, alors il me semble essentiel de résoudre également le problème du contournement Est de Rouen.*

*Je vous remercie ».*

## II/ PRÉSENTATION DU PROJET DES NOUVEAUX LOCAUX TRANSBORD :

En raison de l'horaire tardif, ce point n'a pas été abordé.

## III/ POINT SUR LE DOSSIER BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) :

En raison de l'horaire tardif, ce point n'a pas été abordé.

## IV/ DB 15-12 - DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie modificative d'un emprunt contracté par la SILOGE pour une opération de construction de 2 logements collectifs PLAI – BD de la Seine au Manoir sur Seine :

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide **à l'unanimité** d'apporter des modifications à l'article 2 de la décision de bureau N°14-08 en date du 4 septembre 2014.

## V/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2015 :

Monsieur LE GAL attire l'attention de l'assemblée sur la délibération liée aux fonds de concours attribués au titre de l'année 2015.

*« La commune de Surtauville a dû faire face au comblement d'une marnière. Depuis plusieurs années, sa situation financière est mauvaise. La commune est endettée. Il n'y a pas eu de fonds de concours versé afin de combler cette marnière. Or, la commune doit voter son budget avant le 15 avril. La CASE est sollicitée pour accorder un fonds de concours exceptionnel – hors enveloppe fonds de concours ».*

Monsieur LEROY propose de verser un fonds de concours de 75 000 €, permettant à la commune de boucler son budget 2015.

Monsieur ONFRAY explique que *« la situation est grave. Très grave. Il manque 100 000 € pour équilibrer le budget. Je compte sur la solidarité de l'assemblée pour faire face à cette situation très particulière imputable aux choix opérés par la précédente municipalité ».*

Monsieur JAMET demande quel est l'effort consenti par la commune au niveau des impositions.

Monsieur ONFRAY indique que les taux s'élèvent à 13,47 % pour la taxe d'habitation, 17,90 % pour le foncier bâti et 43,71 % pour le foncier non bâti. *« Nous sommes au-dessus des taux habituellement constatés pour des communes de même importance, avec des bases extrêmement réduites. Même en augmentant une nouvelle fois nos taux, cela ne suffirait pas »* constate-t-il.

Monsieur LEROY propose l'aide de la CASE pour examiner les comptes, déterminer quelles sont les marges de manœuvre de la commune et corriger ce qui peut l'être.

Monsieur JACQUET demande s'il s'agit d'un fonds de concours à postériori.

Monsieur LEROY répond affirmativement tout en constatant :

*« Je ne souhaite à personne d'être confronté à un problème de marnière. C'est pourquoi je vous propose cette action exceptionnelle afin de permettre à la commune de Surtauville de boucler son budget 2015 ».*

Monsieur CARRÉ propose de prendre cette somme sur l'enveloppe consacrée aux fonds de concours 2015. *« C'est un problème particulier. Il faut donc aider la commune de Surtauville. C'est une question de solidarité »* insiste-t-il.

Monsieur BRUN partage cet avis, suivi par Monsieur ZOUTU qui propose que la CASE inscrive un fonds de concours de 100 000 €.

Le Bureau valide ce fonds de concours de 100 000 € à l'unanimité.

Monsieur PIEDNOËL relève une erreur dans la somme attribuée à la commune de Poses.

Monsieur LEMARCHAND relève également une erreur.

Monsieur LE GAL répond qu'il reverra ces sommes avec les maires des communes.

Monsieur DELAMARE estime qu'il faudra réfléchir aux critères d'attribution des fonds de concours.

**VI/ QUESTIONS DIVERSES :**

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 55.

Le Président

Bernard Leroy  
**Par déléation**  
**Le Directeur Général**



**Philippe LE GAL**